

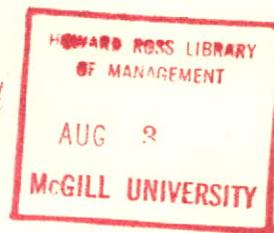
C
dup



**RAPPORT
ANNUEL
1967**



**LA SOCIÉTÉ
D'ASSURANCE
DES CAISSES
POPULAIRES**



Vingt-troisième Rapport Annuel
LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

président

Adrien Bernard, Maria

vice-président

† Hon. Sén. Cyrille Vaillancourt, Lévis
C.B.E., D. Sc. A., C.O. St-G.,

secrétaire

* Jean-Marie Gagnon, Lévis

administrateurs

François Adam, Lévis
* Robert Durand, C.O. St-G., Trois-Rivières
† Victor Falardeau, Hull
J. Gaudiose Hamelin, Montréal
† Henri Labrie, Rimouski
* Normand Lemire, Joliette
Roger Paquet, B.A., B.S.S., Québec
*† Armand Parent, Métabetchouan
Maurice Perreault, Amos
* Lucien Pilon, St-Hyacinthe
† Gérard Rivard, C. St-G., Nicolet
Roméo Thisdèle, Magog

* sortant de charge, mais rééligible
† représentant les Caisses populaires

LES MEMBRES DE LA RÉGIE INTERNE

François Adam,
directeur général

Laval Chartré,
adjoint au directeur général, service de l'assurance incendie

Léon Aubin, A.I.I.A.,
adjoint au directeur général, service des assurances diverses

Robert Lachance, M.Sc.C., Adm.A.,
trésorier

Fernand Patry,
directeur du service des agences

Pierre Bornais, B.A., L.L.B.,
conseiller juridique

André Deschênes, B. Com., B. Adm. Aff.,
directeur du personnel

Roger Lemire, O.B.E.,
directeur du service de sécurité et de prévention

Raymond Bouillé,
directeur du service de l'assurance automobile

Gilles Fortier,
directeur de la succursale de Montréal

INCENDIE

L'assurance-incendie a pour but de dédommager de la perte des biens matériels par le feu, l'investissement des capitaux dans l'industrie-commerce et les résidences privées.

Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger par un contrat-incendie leurs biens meubles ou immeubles amassés à coup de sacrifices et d'économies.



RÉTROSPECTIVE 1967

Avant de commenter sur les activités de La Société d'Assurance des Caisses Populaires, qu'il nous soit permis d'évoquer ici le souvenir de notre ancien Président, Monsieur le Notaire J. A. Plourde, décédé le 25 janvier dernier, après une maladie qui le minait depuis quelque temps, sans toutefois ralentir ses nombreuses fonctions professionnelles.

Elu au Conseil d'Administration dès la première assemblée générale annuelle tenue en 1945, où il a siégé sans interruption jusqu'à son décès, le Notaire Plourde avait apporté à nos réunions non seulement le charme de sa personnalité mais principalement les ressources de son expérience. Il avait à coeur les intérêts de La Société d'Assurance des Caisses Populaires à laquelle il a rendu des services inestimables.

Ceux qui l'ont connu et qui, comme nous, ont eu le privilège de travailler avec lui, savent quel homme sincère et dévoué il était. Son départ laisse un vide considérable au sein du Mouvement Desjardins et nous tenons, au nom de tous, à lui rendre un dernier hommage.

D'autre part, nous avons dû accepter, non sans regret, la démission de l'Honorable Sénateur Paul Desruisseaux qui a rendu d'inappréciables services au cours de son mandat.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Cette assurance protège la responsabilité d'un assuré et celle de tous les membres de sa famille, à la suite de dommages ou blessures à autrui ou aux domestiques, découlant des gestes personnels ou des lieux et locaux résidentiels de l'assuré.

Ses vastes connaissances en administration, son sens avisé des affaires, de même que son prestige indéniablenous ont aidé considérablement et nous ne pouvons que regretter son départ. Nous tenons à lui exprimer nos remerciements les plus sincères et l'assurer de notre vive reconnaissance pour le précieux concours qu'il a apporté au développement de notre Société.

ACTIF

La Société d'Assurance des Caisses Populaires a réalisé des progrès fort intéressants, car au terme de l'exercice arrêté au 31 décembre 1967, son actif s'est accru de \$2,903,448 pour atteindre \$17,603,568 — soit un gain de 19.75%.

En examinant cet actif, on remarque qu'il comporte une très forte liquidité. Les placements et l'encaisse forment à eux seuls un total de \$11,705,122. Les comptes à recevoir de diverses sources ne posent aucun problème de perception. La dépréciation d'usage a été appliquée sur l'immeuble.

PASSIF

Afin de rencontrer ses obligations et offrir une sécurité de tout repos à ses Assurés, toute compagnie d'assurances générales se doit de cons-



tituer des réserves pour réclamations en voie de règlement, frais d'ajustement et pour primes non-acquises. Une provision au montant de \$4,778,250 a donc été constituée pour réclamations en voie de règlement et frais d'ajustement, montant jugé suffisant pour prévoir les sinistres pour lesquels aucune indemnité n'a encore été versée. Quant à la réserve pour primes non-acquises, elle se chiffre à \$6,177,008.

Tenant compte de la différence entre la valeur aux livres et celle au marché des titres en portefeuille, une réserve de \$150,000 a, pour la première fois, été prise en considération; l'instabilité actuelle du marché nous y obligeant. Il est intéressant de noter qu'en raison des profits nets réalisés, le surplus de La Société d'Assurance des Caisses Populaires montre une augmentation de \$518,460 pour atteindre \$2,599,254, bonifiant d'autant les contributions au capital souscrit par les Caisses populaires, demeuré le même qu'en 1966, à savoir \$1,024,368.

REVENUS

Les revenus provenant des primes souscrites pour un montant de \$18,167,567, une augmentation de 15.8% sur 1966, et \$776,305 décou-

lant en bonne partie de la gestion de nos valeurs en portefeuilles sont responsables de la plus forte augmentation enregistrée, soit \$2,703,195 ou 16.6% pour atteindre \$18,943,872.

DÉPENSES

Les réclamations nettes, payées et encourues qui se chiffrent à un montant total de \$5,914,095 représentent un coefficient de 58.2% sur les primes nettes acquises, donnant un profit d'opération de 5.3%, compte tenu des dépenses administratives. Prenant en considération les revenus de placements et l'intérêt payé l'an dernier sur le fonds de réserve des Caisses populaires, le profit net avant provision pour impôts s'établit à \$1,182,147.

En somme, les opérations de La Société d'Assurance des Caisses Populaires se sont avérées profitables une fois de plus, malgré un marché toujours fort compétitif et une expérience qui demeure incertaine en assurance automobile.

Cette évolution de notre portefeuille-primes a été réalisée sans toutefois nous départir de cette politique de prudence à laquelle nous restons attachés.

BRIS DE GLACES

Le verre est utilisé de plus en plus de nos jours dans la construction d'immeubles et dans les agencements intérieurs. L'assurance bris de glaces indemniserait un assuré à la suite d'une perte provenant de toutes causes extérieures.



Ces résultats qui traduisent dans l'ensemble un renforcement sensible de la situation de La Société d'Assurance des Caisses Populaires n'aurait toutefois pu être atteints, n'eût été le concours empressé de tous nos collaborateurs. En conséquence, les Administrateurs désirent présenter leurs plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de l'entreprise et leur exprimer une très vive gratitude.

Pour le Conseil d'Administration


directeur général

RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité d'un assuré peut être mise en cause à la suite de dommages à des tiers, découlant du mauvais état des lieux ou des opérations d'une entreprise commerciale ou industrielle.

Toute corporation ou tout individu en affaires devrait se prévaloir de la protection accordée par cette assurance.





LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

ACTIF	1967	1966
Placements	\$10,960,903	\$ 9,205,920
Encaisse	744,219	330,627
Intérêts courus sur les obligations	133,498	110,424
Dû par les agents	1,942,552	1,626,198
Dû par les réassureurs	46,416	157
Dû par les compagnies réassurées	24,454	111,650
Fonds de réserve dû par les compagnies réassurées	2,705,128	2,254,677
Comptes à recevoir	72,993	53,959
Impôt spécial remboursable	19,552	12,800
Terrain	112,990	112,212
Edifice du siège social (Moins amortissement)	840,863	881,495
	<u>\$17,603,568</u>	<u>\$14,700,119</u>

Pour le conseil d'administration :
Adrien Bernard
Cyrille Vaillancourt
administrateurs

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de « La Société d'Assurance des Caisses Populaires » au 31 décembre 1967 et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et pièces comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

Compte tenu de la réserve pour fluctuations de la valeur des placements au montant de \$150,000, la valeur aux livres des placements de La Société ne dépasse pas le maximum autorisé en vertu de la loi des assurances de la province de Québec. Pour fins d'impôts sur les profits, la réserve pour primes non-acquises, établie au montant de

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

PASSIF	1967	1966
Provisions pour réclamations en voie de règlement et honoraires d'ajustement	\$ 4,778,250	\$ 3,641,359
Réserve pour primes non-acquises	6,177,008	5,621,867
Comptes à payer	198,500	229,800
Taxes à payer sur primes souscrites	102,229	78,000
Dû aux agents	36,507	43,701
Dû aux réassureurs	469,509	444,449
Dû aux compagnies réassurées	101,961	12,926
Fonds de réserve dû aux réassureurs	1,006,082	717,256
Impôts à payer	459,900	305,600
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements	150,000	—
Réserve pour parachèvement de l'édifice du siège social	500,000	500,000
Contribution en capital par les Caisses populaires	1,024,368	1,024,368
Surplus	2,599,254	2,080,793
	<u>\$17,603,568</u>	<u>\$14,700,119</u>

\$6,177,008, peut être évaluée à \$7,721,260 soit le maximum alloué par le surintendant des assurances.

À notre avis, et sous réserve des remarques qui précèdent, le bilan ci-joint, présente équitablement la situation financière de La Société au 31 décembre 1967 conformément aux principes comptables généralement reconnus et appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ,
LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés.

Québec, 29 février 1968



ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

REVENUS	1967	1966
Primes souscrites	\$18,167,567	\$15,688,681
Autres revenus	776,345	551,996
Total des revenus	<u>\$18,943,912</u>	<u>\$16,240,677</u>
DÉPENSES		
Réclamations nettes payées et encourues	\$ 5,914,095	\$ 4,554,076
Réassurance cédée sur primes souscrites	7,445,475	6,378,745
Taxes sur primes souscrites	211,582	190,354
Augmentation de la réserve pour primes non-acquises	555,141	873,856
Commissions et dépenses d'administration	3,635,472	3,372,532
Total des dépenses	<u>\$17,761,765</u>	<u>\$15,369,563</u>
Profit net de l'année	<u>1,182,147</u>	<u>871,114</u>
	<u>\$18,943,912</u>	<u>\$16,240,677</u>

VOL

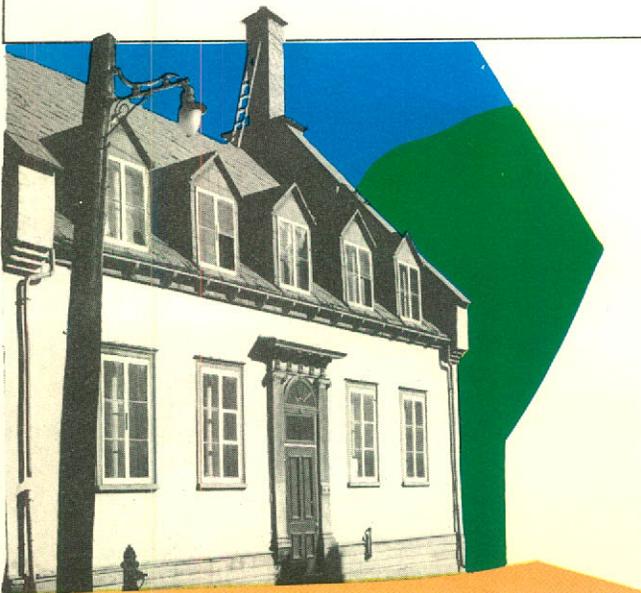
Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.





ANALYSE DU SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE

	1967	1966
SOLDE AU 1er JANVIER	\$2,080,793	\$1,549,305
À AJOUTER		
Ajustement des impôts de l'année antérieure	1,314	874
Profit net de l'année	1,182,147	871,114
	<u>\$3,264,254</u>	<u>\$2,421,293</u>
À DÉDUIRE		
Provision pour impôts sur les profits	515,000	340,500
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements	150,000	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	<u><u>\$2,599,254</u></u>	<u><u>\$2,080,793</u></u>



ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION

Par une police d'assurance combinée pour maison d'habitation, l'assuré a maintenant la possibilité de grouper dans un seul contrat les protections incendie, responsabilité, bris de vitres et vol. Les mêmes avantages sont offerts par l'assurance « propriétaire-occupant » et l'assurance « multiple des locataires ».

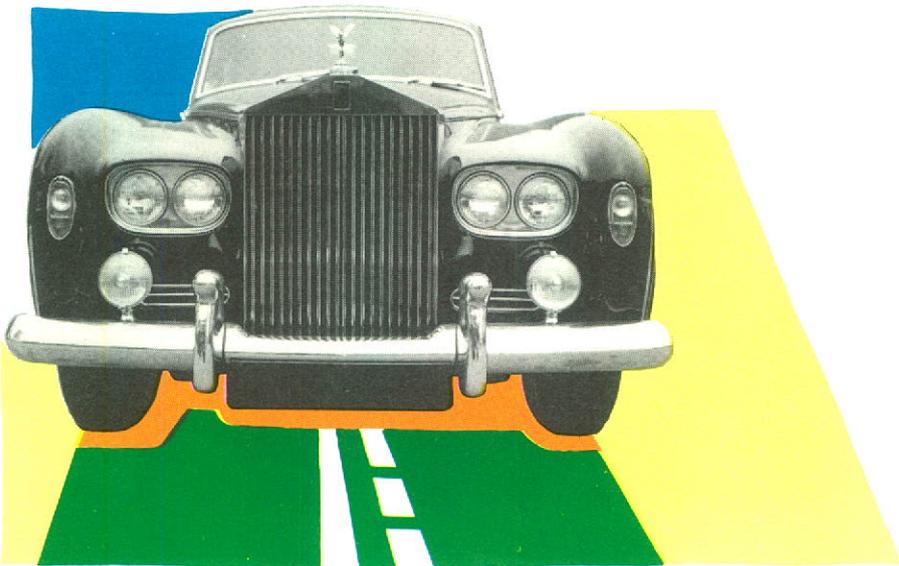
PRIMES BRUTES

RÉCLAMATIONS BRUTES

AUTOMOBILE

Par son contrat d'assurance responsabilité-automobile, La Société est présente sur les routes en contribuant à la sécurité du public et en augmentant le plaisir des voyages de près de 25,000 de ses assurés.

CHIFFRES COMPARATIFS



	INCENDIE	AUTOMOBILE	RESPONSABILITÉ ET AUTRES	TOTAL
1967	\$11,119,400	\$ 4,901,200	\$ 2,147,000	\$18,167,600
1965	9,297,600	2,873,300	1,766,400	13,937,300
1963	6,409,900	868,200	1,351,000	8,629,100
1961	5,396,300	297,600	992,000	6,685,900
1959	4,328,800		884,800	5,213,600

1967	\$ 4,338,200	\$ 3,306,500	\$ 1,440,000	\$ 9,084,700
1965	3,904,400	1,666,500	1,126,900	6,697,800
1963	3,249,600	601,400	1,027,700	4,878,700
1961	2,022,200	182,700	628,400	2,833,300
1959	1,754,700		374,300	2,129,000

	ACTIF	CAPITAL ET SURPLUS	ENCAISSE ET PLACEMENTS	PROFIT AVANT IMPÔTS
1967	\$17,603,600	\$ 3,623,600	\$ 11,705,100	\$1,182,100
1965	12,283,500	2,573,700	8,720,400	651,600
1963	8,559,200	1,915,400	7,019,000	208,100
1961	6,251,500	1,582,800	5,287,500	520,700
1959	3,592,600	831,100	2,925,700	347,100

GENRES D'ASSURANCES

INCENDIE
RESPONSABILITÉ CIVILE
VOL
CAUTIONNEMENT
ASSURANCE COMBINÉE
POUR MAISON D'HABITATION
ASSURANCE CHAUDIÈRES
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE
RESPONSABILITÉ PATRONALE
GARANTIE FIDÉLITÉ, GLOBALE
AUTOMOBILE

